

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDIAS
SEANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2026**

.....

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 13 Votants : 14

Date de convocation et affichage : 10 juillet 2026

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUEVEL, Jacky BOISGERAULT, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE** (quitte la séance à 21h38, présente jusque délibération 2026-059), **Nicolas PLESTAN** (arrivé pour la délibération 2026-050), **Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU, Cécilia LEBRET.**

Absents : **Kévin LEROUX, Claude BOURDON** (pouvoir à Béatrice SOURISSEAU),

A été désignée secrétaire de séance : **Stéphanie RENOUEVEL**

ORDRE DU JOUR : Approbation du Procès-verbal du 5 juin 2026-BAIL APPARTEMENT ÉCOLE : Renouvellement du bail. RESSOURCES HUMAINES : Contrat groupe assurances statutaires : participation à la mise en concurrence du CDG22. BÂTIMENTS : Église : Convention Fondation du Patrimoine. -École : Devis dossier technique amiante. AFFAIRES SCOLAIRES : Facturation RPI. BUDGET-FINANCES : Régularisations comptables. -Taxe sur les logements vacants. DÉFENSE INCENDIE SÉCURITÉ : Défense incendie. -Réserve communale de protection civile. -Plan Intercommunal de Sauvegarde. URBANISME : Évolution du document d'urbanisme (carte communale - PLU). QUESTIONS DIVERSES Compte-rendu des diverses commissions ou réunions

Séance du 20 juillet 2026 -2026-062 Objet : POINT D'EAU PRES DE L'EGLISE

Le point d'eau près de l'église fait l'objet de craintes quant à la sécurité. Madame la Maire interroge les membres du Conseil afin de connaître leur souhait sur son avenir.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décident, par quatorze voix :

- **DE COMBLER** le bassin avec de la terre végétale et d'y créer un espace vert.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance



Stéphanie RENOUEVEL
Secrétaire de séance

